

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC : 1-800-424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR
1.1 Identification du produit :

 Nom commercial : **CHAUX SOUFRÉE**

1.2 Usages recommandés : Fongicide du Groupe M

1.3 Distribué par :

 LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC.
 789 DONNYBROOK DRIVE – Dorchester, Ontario N0L 1G5

1.4 Numéro d'urgence 24 h (Chemtrec) : 1-800-424-9300 (Sans frais)

Autre numéro d'urgence : 1-800-561-8273

Services techniques de Loveland : 1-800-328-4678

2. IDENTIFICATION DES RISQUES
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Domage/Irritation oculaire	Catégorie 1	H318
Toxicité aiguë – Par voie orale	Catégorie 4	H302
Toxicité aiguë – Par inhalation	Catégorie 4	H332
Corrosion/Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Toxicité aiguë - Organismes aquatiques	Catégorie 3	H402

2.2 Éléments d'étiquetage


Termes d'avertissement :

DANGER

Codes de danger :

H318 – Provoque des lésions oculaires graves.

H302 – Nocif en cas d'ingestion.

H332 – Nocif si inhalé.

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H402 – Nocif pour les organismes aquatiques.

 Conseils de prudence :
 (Prévention)

P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 – Se laver soigneusement après manipulation.

P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 – Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

 Conseils de prudence :
 (Intervention)

P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301+P312 – EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330 – Rincer la bouche.

P304+P341 – EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 – Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P321 – Traitement spécifique (voir la section Premiers Soins sur l'étiquette).

P332+P313 – En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P362 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

 Conseils de prudence
 (Entreposage)

Non applicable.

 Conseils de prudence :
 (Élimination)

P501 – Éliminer le contenu/récipient en respectant la réglementation locale, provinciale et nationale.

2.3 Autres dangers

Aucun connu.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS
3.1 Substances
3.2 Mélanges

Ingrédients chimiques	N° de CAS	Concentration [%]
Polysulfure de calcium	1344-81-6	30,00

4. PREMIERS SOINS
4.1 Descriptions des mesures de premiers soins

Recommandation générale : Consulter un médecin en cas de symptômes.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Si la personne incommodée est capable d'avaler, lui faire boire un verre d'eau à petites gorgées. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement à administrer.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

En cas de contact avec la peau/vêtements : Retirer tous les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement à administrer.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes : Yeux : Cause des dommages oculaires graves.
Voie orale : Nocif en cas d'ingestion.

4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers éventuels

Traitement : Traiter selon les symptômes. L'apparition des symptômes peut être retardée.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1-800-561-8273.

Avoir l'étiquette, le contenant ou le nom du produit ainsi que son numéro d'homologation de produit antiparasitaire lorsqu'on cherche à obtenir des soins médicaux.

REMARQUES POUR LE MÉDECIN : En cas de contact avec les yeux, des soins ophtalmologiques spécialisés peuvent être nécessaires. En cas d'ingestion, des dommages probables aux muqueuses peuvent être une contre-indication au lavage gastrique. Il n'existe pas d'antidote spécifique ; traiter selon les symptômes.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser le moyen approprié pour combattre le feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂), mousse d'alcool, mousse, eau pulvérisée ou en brouillard.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers durant la lutte contre le feu : La décomposition thermique peut générer des oxydes de carbone, des oxydes de soufre, des dérivés oxy-hydrocarbonés et des dérivés du soufre incluant du sulfure d'hydrogène, des gaz irritants et possiblement toxiques et/ou d'autres gaz dangereux.

5.3 Équipement de protection et précautions particuliers pour les pompiers

Équipement de protection particulier pour les pompiers : Les personnes combattant un feu important impliquant des produits chimiques devraient porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire l'accès aux personnes dont la présence est inutile.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS
6.1 Précautions personnelles, équipement de protection individuelle et mesures d'urgence

Précautions personnelles : Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation et le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié.

6.2 Précautions environnementales

Précautions environnementales : Ne pas appliquer directement sur l'eau, les endroits recouverts d'eau de surface ou les zones intertidales situées sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer les plans d'eau lors de l'élimination de l'eau de lavage et de rinçage de l'équipement.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : **Déversements majeurs** : Stopper le déversement si c'est possible de le faire sans risque. Endiguer le matériel déversé si possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer dans des contenants appropriés. Après récupération du produit déversé, bien rincer la zone contaminée avec de l'eau. **Déversements mineurs** : Absorber le produit déversé avec une matière absorbante (p. ex. tissu, ratine). Bien nettoyer la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Ne jamais remettre les produits déversés dans les contenants d'origine pour réutilisation.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Conseils pour une manipulation sécuritaire : Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides les pénètrent. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que cela est possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.

7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire

Exigences pour les lieux de stockage et les contenants : Ne pas utiliser ou entreposer le produit dans les maisons ou à proximité de celles-ci. Conserver hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver dans le contenant d'origine seulement. Conserver le produit dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Ouvrir le contenant avec précaution. Ne pas contaminer l'eau ainsi que les aliments pour consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE
8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE
LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) de l'ACGIH U.S.

Ingrédients	Type	Valeur
Aucun ingrédient listé		

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLE) de OSHA U.S.

Ingrédients	Type	Valeur
Aucun ingrédient listé		

Valeurs limites d'exposition biologique

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Ingrédients	Valeur	Échantillon
Aucun ingrédient listé		

8.2 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION
Mesures d'ingénierie :

Assurer une bonne ventilation générale et un bon échappement d'air dans le local pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous de 10 ppm (sulfure d'hydrogène). Respecter les limites d'exposition professionnelles et minimiser les risques d'inhalation des vapeurs et des brouillards aérosols. Installer une station de rinçage oculaire et une douche d'urgence.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Le port de lunettes de protection ou de lunettes pourvues d'écrans latéraux de protection est recommandé.

Protection de la peau : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des bas, ainsi que des gants résistants aux produits chimiques à base de polyéthylène ou de polychlorure de vinyle par exemple.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation des vapeurs ou du brouillard, porter un appareil respiratoire approprié comme un respirateur certifié MSHA/NIOSH TC-84A doté d'un filtre de type N, R ou P. Porter une protection respiratoire durant les opérations de pulvérisation ou de brumisation. Si vous utilisez des appareils respiratoires, assurez-vous de mettre en place un programme de conformité à la norme de protection respiratoire 29 RPC 1910.134 de l'OSHA. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition sont inconnues.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 APPARENCE :	Liquide.
ODEUR :	Odeur d'œufs pourris (mercaptan).
SEUIL OLFACTIF :	Aucune donnée disponible.
COULEUR :	Rouge orangé.
pH :	10,9 – 11,2.
POINT DE FUSION / POINT DE CONGÉLATION :	Aucune donnée disponible.
POINT D'ÉBULLITION :	Aucune donnée disponible.
POINT D'ÉCLAIR :	Aucune donnée disponible.
INFLAMMABILITÉ (solide, gaz) :	Aucune donnée disponible.
LIMITES SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSION :	Aucune donnée disponible.
TENSION DE VAPEUR :	Sans objet.
SOLUBILITÉ :	Miscible.
COEFFICIENT DE PARTAGE, n-OCTANE/EAU :	Aucune donnée disponible.
POINT D'AUTO-INFLAMMATION :	Aucune donnée disponible.
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :	Aucune donnée disponible.
VISCOSITÉ (cinématique) :	Aucune donnée disponible.
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) :	1,27 g/mL
MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :	1,27kg/L

Remarque : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions de température normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible. Ne se polymérisera pas.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur excessive et humidité.

10.5 Substances incompatibles

Acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique générera des oxydes de carbone, des oxydes de soufre, des dérivés oxy-hydrocarbonés et des dérivés du soufre incluant du sulfure d'hydrogène, des gaz irritants et possiblement toxiques et/ou d'autres gaz dangereux.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

11.1 Voies d'exposition probables

Par contact avec les yeux. Nocif si ingéré. Nocif si inhalé.

CL₅₀ (rat) : 2,72 mg/L (4 h).

Toxicité orale aiguë DL₅₀ (rat) : 820 mg/kg.

Toxicité cutanée aiguë DL₅₀ (rat) : > 2000 mg/kg

Estimations de toxicité aiguë : Aucune donnée disponible.

Irritation cutanée (lapin) : Irritant léger.

Irritation des yeux (lapin) : Cause des dommages irréversibles aux yeux.

Toxicité spécifique à un organe cible : Aucune donnée disponible.

Aspiration : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation cutanée (cobaye) : N'est pas un sensibilisant.

Potentiel carcinogène : Aucun inscrit.

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune donnée disponible.

Effets interactifs : Aucun connu.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES
12.1 Écotoxicité

Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques. On ne doit toutefois pas exclure que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement.

Données écologiques

Produits	Espèces	Résultats des tests
Polysulfure de calcium	Truite arc-en-ciel	8,8 mg/L – CL ₅₀ 96 h
	Crapet arlequin	52,9 mg/L – CL ₅₀ 96 h
	Tête de boule (méné à grosse tête)	42,9 mg/L – CL ₅₀ 96 h
	Daphnia magna	13,7 mg/L – CE ₅₀ 48 h

La dérive et le ruissellement peuvent avoir des effets indésirables sur les plantes non visées par le traitement.

Ne pas appliquer directement sur aucun plan d'eau.

Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement.

Ne pas appliquer quand les conditions météorologiques favorisent la dérive hors de la zone visée par le traitement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Devrait se dissocier rapidement en présence de toute forme d'humidité pour former un cation calcium et du soufre élémentaire.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Ne se bioaccumule pas.

12.4 Mobilité dans le sol

Devrait être négligeable.

12.5 Autres effets indésirables

Évaluation : Aucune donnée disponible.

13. ÉLIMINATION
13.1 Méthodes de traitement des déchets

NE PAS réutiliser le contenant à toute autre fin. Contenant à remplissages multiples : le contenant peut être retourné au point de vente (détaillant/distributeur) pour être éliminé. Il peut être rempli de nouveau par le détaillant/distributeur avec le même produit. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec son détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : le rincer trois fois ou le rincer à pression en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans la région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination des produits non utilisés ou superflus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT
14.3 Transport terrestre

Description TMD : NON RÉGLEMENTÉ (les emballages peuvent porter les inscriptions et les étiquettes USDOT).

Classification fret par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES OU FONGICIDES, INSECTIFUGES OU RÉPULSIFS; NOI; AUTRE QUE POISON (NMFC 102120; CLASSE 60).

15. RÉGLEMENTATION
15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS:

NFPA		HMIS	
3	Santé	0	Moindre
0	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		3	Santé
		0	Inflammabilité
		0	Réactivité
		H	ÉPI

Classement des dangers/Signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat O
Différé N

Feu N
Réactif O

Relâchement soudain de la pression N

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****CHAUX SOUFRÉE LPA 16465**

N° FDS : 16465-18-LPI

Révisions à la FDS : FORMAT

Date de publication : 08/06/2018

Remplace : 09/20/2015

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit.

SARA, Titre III, section 313 : Non inscrit.

Inscription au registre RCRA : Non inscrit.

Proposition 65 de la Californie : Sans objet.

16. AUTRES INFORMATIONS

STATUT DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE : Révision du format.

PRÉPARÉ PAR : Service de l'intendance des produits et des affaires réglementaires RÉVISÉ PAR : Service de santé environnementale et de sécurité

N° D'HOMOLOGATION en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* : 16465

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.